



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau  
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président  
Date de la convocation : 12 janvier 2017

### Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON  
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE MARCHAIS J.M.  
MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON BUZONIE  
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSERAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU  
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr  
ROCHET), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

**Est nommé secrétaire de séance :** Maurice BOUHIER

## Approbation du règlement intérieur de l'Espace Divaquatic

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes  
Loire-Divatte et de Vallet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et  
son annexe fixant les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire,  
Afin de permettre à l'Espace Divaquatic, situé au Loroux-Bottreau, de fonctionner,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Espace Divaquatic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, joint à la présente délibération.

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président

**Pierre-André PERROUIN**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
préfecture le

20 JAN. 2017

de son affichage le 24 JAN. 2017